



# 28 avril 2023

Journée internationale de la sécurité et de la santé au travail

## Action départementale devant l'entreprise ALSTOM au Creusot à partir de 10h00

**PAS DE RETRAIT ?  
PAS DE JO !**



**En tout cas ... Pas de métro !!!**

Dans le cadre de la journée contre les accidents et morts au travail, nous avons la possibilité de dénoncer les 6 morts sur le chantier des JO et de trouver résonance à ces JO chez nos camarades d'ALSTOM qui construisent le futur métro parisien qui desservira les sites olympiques.

La santé et la sécurité au travail sont d'autant plus préoccupantes que l'on veut nous obliger à travailler jusqu'à 64 ans et augmenter encore la durée de cotisation.

Le 28 avril 2023, la CGT appelle l'ensemble des salarié-es à dire que rien n'est fini, et que tous les sujets sont liés à cette réforme injuste et brutale.





En manifestant contre le report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite, les travailleurs et travailleuses de France montrent leur refus d'un travail mortifère source de souffrances. Et pour cause : selon l'Insee, 25% des hommes les plus pauvres sont déjà morts à 62 ans (« contre » 5% des plus riches). Ce chiffre sera porté à 29% si le projet de gouvernement de recul de l'âge légal à 64 ans est adopté. Nous dénonçons l'intox du gouvernement sur les questions de santé et de sécurité au travail. Le gouvernement nous promet que son projet permettra « d'améliorer la prise en compte de la pénibilité » par l'abaissement de certains seuils et le déplafonnement des points du Compte professionnel de prévention (C2P). Pourtant, c'est ce même gouvernement qui a supprimé, à peine arrivé au pouvoir en 2017, 4 des 10 critères de pénibilité (les postures pénibles, le port de charges lourdes, les vibrations mécaniques et les risques chimiques) initialement censés permettre aux salarié.es exposé.es de partir jusqu'à 2 ans plus tôt à la retraite. Et les pénibilités des métiers féminisés

ne sont toujours pas prises en compte.

Le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.

En France, plus de 1 000 accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendant.es et auto-entrepreneur.ses, des travailleur.ses détaché.es, des livreur.ses, chauffeurs et autres travailleur.ses des plateformes (Uber, Deliveroo, et autres)... Citons seulement les 3000 décès par an dus à l'amiante.

**28 avril 2023,  
journée de mobilisation  
pour la santé  
et la sécurité  
des travailleurs  
et des travailleuses**

Ces quelques chiffres rappellent l'hécatombe qui, année après



**28 avril 2023**

journée internationale de la sécurité et de la santé au travail

**TRAVAIL = ACCIDENTS,  
MALADIES,  
SOUFFRANCES...**

**HALTE  
à l'impunité patronale !**

année, décime le monde du travail. Et cela empirera encore si l'on doit travailler plus longtemps alors qu'on est usés par des décennies de boulot ! Les atteintes à la santé mentale doivent aussi venir dans le débat public.

Les accidents du travail occupent maintenant la place publique. La réussite du rassemblement du 4 mars 2023 organisé par le collectif Familles : stop à la mort au travail témoigne de cette prise de conscience collective : ces décès au travail ne sont pas une fatalité et qu'il y a urgence à imposer un changement radical de politique

Mais qu'a fait le gouvernement depuis un an ? Où en est le plan de prévention des accidents graves et mortels de janvier 2022 ?



## Mobilisons-nous contre cette hécatombe !

Exigeons la recréation de CHSCT munis de véritables pouvoirs et de moyens ! Exigeons le doublement des effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention (Carsat, médecine du travail), ainsi que le renforcement de leurs moyens juridiques d'action. L'action des services de santé au travail doit être centrée prioritairement sur la prévention des risques professionnels en renforçant leur présence en entreprise.

Face aux multiples infractions patronales au code du travail, l'impunité des employeurs et des donneurs d'ordre doit enfin être brisée. Il faut des poursuites systématiques et des sanctions exemplaires pour pousser les employeurs à faire de la prévention !

Les accidents du travail, les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité. Les accidents industriels avec leurs effets environnementaux et sur la santé des citoyens non plus.

Rien ne changera sans mobilisation dans les entreprises, les services et les villes. Nous proposons donc de faire de cette date du 28 avril une journée de mobilisation d'envergure.